

Autonomie scolaire et apprentissages informationnels

La situation des professeurs documentalistes
dans le contexte des *Learning Centres*

Julie Caratti

professeur documentaliste

Faciliter l'intégration du tout numérique¹ dans l'école est une bonne chose dans la mesure où les nouvelles technologies constituent une réalité qui a depuis plusieurs années investi nos quotidiens et donc celui des élèves, mais à condition que les moyens scolaires ne s'y résument pas, en abandonnant par exemple progressivement les autres supports documentaires qui sont à la disposition de toute la communauté éducative. Dans ce contexte, ignorer dans l'enseignement ces pratiques technologiques relèverait d'une régression intellectuelle flagrante. Il est nécessaire cependant que ces réalités soient cadrées : le rôle des pédagogues que nous sommes est d'apprendre à nos élèves à devenir des citoyens responsables au sein de la société. Si cette société est qualifiée désormais de société de l'information, il semble évident que notre devoir est de leur transmettre les moyens de la décrypter. Pourquoi cette mission ne serait-elle pas confiée essentiellement aux professeurs documentalistes ?

Société de l'information, culture de l'information

Le véritable enjeu pour les acteurs de l'École se trouverait peut être alors dans la transmission de la maîtrise et l'appropriation des connaissances qui concernent cette société et cette culture de l'information. Cette société est caractérisée par la révolution numérique, qualifiée même de troisième révolution industrielle² et par le défi que représentent les nouvelles technologies. Des sites gouvernementaux français³, européens⁴ et même internationaux⁵ consacrés à cette réalité ont vu le jour, ce qui institutionnalise le phénomène, aujourd'hui déjà ancien. De la même façon, des revues spécialisées émergent. Cette révolution a opéré des changements de pratiques, quelles soient administratives (du point de vue des États), économiques (fonctionnement des entreprises), sociales (rapports entre individus), culturelles, et

éducatives. Dans ce contexte de société de l'information, les apprentissages ne se conçoivent donc plus sans moyens techniques, technologiques et numériques qui entrent en résonance avec un public de *digital natives*⁶ peuplant désormais les établissements scolaires.

En effet, sous l'impulsion de l'Éducation Nationale, il est acquis et accepté, que les apprentissages sont pleinement intégrés dans cette société de l'information. Si l'on envisage, entre autres et dans le désordre, à l'échelle de l'établissement : le développement des ENT scolaires, la naissance des web classeurs pour le suivi des élèves en matière d'orientation, l'initiation aux bons usages des réseaux sociaux exploitée dans les programmes d'enseignements, le développement de l'e-communication avec les familles, la culture de l'information⁷ serait désormais au cœur des préoccupations scolaires. Or ces nouveaux protocoles pratiqués au sein de l'école ne semblent développer de par les exemples donnés (loin d'être

¹ Cf. Le rapport Fourgous « Réussir l'école numérique [en 2012] », (15 février 2010). Consultable à l'adresse <http://www.missionfourgous-tice.fr/IMG/pdf/rapport-fourgous-chatel-TICE.pdf>, proposition à nuancer cependant, dans la mesure où il s'agit d'une liste de priorités et de mesures qui s'inscrivent dans la lignée du traité de Lisbonne (2000).

² Cf. Le rapport « Société de l'information », (mai 2004) rédigé par Nicolas Curien et Pierre-Alain Muet, et consultable à l'adresse : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000180/0000.pdf>.

³ Portail du gouvernement, société de l'information, voir <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/societe-de-l-information/liste>, Internet en France voir www.internet.gouv.fr/, enfin Le rapport d'information 436 du Sénat, sur l'entrée dans la société de l'information (1996/1997), voir http://www.senat.fr/rap/r96-r96-436_toc.html.

⁴ Du point de vue de la législation, voir http://europa.eu/legislation_summaries/information_society/index_fr.htm, ou encore la Commission Européenne de la Direction Générale Société de l'Information et médias : http://ec.europa.eu/dgs/information_society/index_fr.htm

⁵ Cf. Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI)-Genève 2003 / Tunis 2005.

⁶ Concept dont la paternité est revendiquée par Marc Prensky, auteur, chercheur, consultant, et concepteur de jeux vidéo.

⁷ Citée dans la tentative de circulaire de mission des professeurs documentalistes du 18 janvier 2010.

exhaustifs cependant) qu'un nouveau langage, celui d'un nouveau genre de communication, instantané et interactif. Il s'agit bien là de procédures et non de savoirs informationnels mis à la disposition de tous les acteurs de la communauté éducative. La culture de l'information est introduite dans les problématiques des textes officiels publiés pour l'école, la préoccupation du gouvernement en la matière est largement démontrée par l'ensemble des réformes⁸ qui concernent l'enseignement secondaire (auxquelles se greffent les initiatives de l'IGEN-EVS telles que PACIFI⁹ et *Learning Centre*). Mais tout se passe comme si la culture, étymologiquement « développement des facultés intellectuelles par des exercices appropriés »¹⁰, celle qui touche donc à l'information, était simplifiée dans ses fondements, au travers d'une délimitation du concept qui semble superficielle.

Médiation enseignante au sein des *Learning Centres*

Si l'on envisage alors les apprentissages au travers du prisme de la culture de l'information, et à condition qu'elle-même soit appréhendée dans toute sa complexité, force est de constater que de les proposer sans médiation enseignante serait concéder une trop large place au hasard, au détriment d'un usage objectif et réfléchi par les élèves de ressources issues du web 2.0 où il leur arrive de puiser avec conviction et voracité leurs informations.

En outre, cette médiation que doivent résolument assurer les professeurs documentalistes dans les CDI prend tout son sens non seulement par rapport aux réalités technologiques que l'école a la volonté d'intégrer, mais aussi et avant tout par rapport aux profils d'élèves variés. Dans les classes, en effet, il n'est plus rare pour l'ensemble des professeurs d'une même équipe pédagogique de se confronter à l'hétérogénéité des niveaux dont la part peut fluctuer parfois en autant de personnalités d'élèves : cela est d'autant plus vrai au lycée professionnel où j'exerce. Ces élèves ont la particularité souvent érigée en règle, de présenter un rapport à l'école plus ou moins heureux, des parcours scolaires chaotiques, sans compter la diversité des milieux sociaux dont ils sont issus, des zones géographiques de leurs logements souvent éloignées des réalités locales dans lesquelles l'établissement qu'ils fréquentent s'inscrit. Le pourcentage des élèves qui ont choisi la voie professionnelle avec en tête un projet d'orientation concret représente une part minimale. La démotivation est un fléau qui menace tout au long de l'année scolaire, et au-delà, durant toute sa progression au lycée, la continuité des apprentissages de l'élève. Ce n'est pas révéler un secret

que d'affirmer que le décrochage scolaire en lycée professionnel est un frein dans la réussite d'élèves dont la confiance en eux-mêmes est anéantie à force d'échecs et de déceptions. Dans ce cadre, le CDI est un lieu ouvert et accessible qui peut favoriser une réconciliation de ces élèves en perte de repères avec le système éducatif. Comment valider et soutenir l'évolution des CDI telle qu'elle est présentée par les têtes pensantes de l'IGEN, en autant de *Learning Centres* éloignés des réalités du terrain ? Comment accepter l'idéal d'un concept de bibliothèque pour étudiants à profils favorisés et sans difficultés scolaires lorsqu'il s'agit dans mon cas d'effectuer à intervalles réguliers dans la journée ma tournée des couloirs afin de recruter des élèves qui boycottent malgré eux un lieu dont ils pensent qu'il n'est pas fait pour eux ? Dans la mesure où les *Learning Centres* sont présentés comme les futurs temples de l'autonomie et de l'initiative au bénéfice des apprentissages de leurs usagers, nous sommes en droit de nous demander de quelle manière cette formidable utopie est censée s'appliquer dans les établissements où les élèves évitent de se poser la question de leur avenir, et par là-même, de l'intérêt de l'école...

Par conséquent, les *Learning Centres* et leur offre informationnelle numérique en libre accès mis en avant par l'Inspection générale dans le plan de rénovation des CDI qu'elle propose, ne sauraient se concevoir sans cette nécessaire médiation enseignante, qui devient un véritable enjeu pour l'école, et au-delà, un enjeu pour la société de l'information.

Autonomie et apprentissages info-documentaires

Le cas de l'accompagnement personnalisé

La médiation enseignante qu'il est nécessaire d'intégrer lorsqu'il s'agit de l'accompagnement personnalisé mis en avant dans les textes de références ministériels¹¹, est une formidable occa-

⁸ Cf. La réforme du lycée : <http://www.education.gouv.fr/pid23519/la-reforme-du-lycee.html>, ou encore voir <http://www.education.gouv.fr/nouveau-lycee/>

⁹ Parcours de formation à la culture de l'information, <http://eduscol.education.fr/cdi/anim/interlocuteurs/reunions/reunion-2011/pacifi>, consultable à l'adresse : http://media.eduscol.education.fr/file/Pacifi/85/4/Reperes_Pacifi_157854.pdf

¹⁰ Cf. Corroy Laurence, Gonnet Jacques. *Dictionnaire d'initiation à l'info-com*. Vuibert, 2008 (2e éd.)

¹¹ Accompagnement personnalisé instauré au collège pour les élèves de sixième, et qui remplace pour l'année scolaire 2011-2012 l'aide aux élèves et l'accompagnement de leur travail personnel, cf. <http://www.education.gouv.fr/cid48653/les-dispositifs-d-accompagnement-des-collegiens.html>. Au lycée général et technologique (reentrée 2010) et en voie professionnelle (reentrée 2009), voir <http://eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html>.

sion d'insérer les concepts info-documentaires dans cette « personnalisation de l'accompagnement », parmi d'autres dispositifs transversaux. Ce qui doit alors être visé est non pas ce qui pourrait être l'objet du déjà existant « soutien scolaire » (améliorer les compétences des élèves dans tel et tel domaine disciplinaire), mais plutôt ce qui intéresse l'élève dans ses questionnements personnels, en tant qu'individu scolarisé : favoriser son bien-être d'apprenant (notamment pour les élèves en décrochage scolaire ou ayant des difficultés à s'intégrer dans le système éducatif) tout en lui faisant acquérir progressivement son autonomie (formation continue tout au long de la vie), et notamment son autonomie informationnelle.

Cette autonomie informationnelle passe par une évaluation de ses besoins, qui ne sont par définition pas conscients puisque l'élève en difficulté ne s'est pas encore révélé à lui-même. De cette manière, l'autonomie dans les apprentissages des élèves est essentielle mais n'a de sens que lorsqu'elle est encadrée. La médiation de l'enseignant documentaliste est primordiale car les apprentissages, notamment info-documentaires, s'opposent à un catalogue de recettes méthodologiques, de savoirs procéduraux qui ne produisent chez l'élève ni sens ni analyse critique. Plus concrètement, la problématique n'est pas seulement d'inviter l'élève à reconnaître les sources électroniques ou les usages d'Internet à proscrire de ses pratiques, mais surtout à comprendre pourquoi ils le sont, et à paramétrer cette prescription en fonction de ses besoins (contexte privé ou scolaire, recherche d'informations de différentes natures : scientifiques, commerciales...) Ce n'est qu'en fonction de cette capacité et des connaissances informationnelles acquises au cours de cette formation à l'information que l'élève peut espérer être en mesure de s'orienter seul à travers cette surabondance de ressources pluri-supports présentent dans les *Learning Centres*. Il pourra ainsi d'accéder progressivement à une forme d'autonomie. Cet enseignement est loin d'être inscrit dans les programmes scolaires comme étant dispensé sous la responsabilité et l'expertise du professeur documentaliste (au contraire, on s'en éloigne... si on se réfère au PACIFI). Il se veut aujourd'hui éclaté dans différentes disciplines (objet transversal et interdisciplinaire), ce qui ne favorise pas une prise de conscience ciblée et particulière des élèves dans ce domaine.

Il est prégnant que les autorités ne reconnaissent pas aux enseignants documentalistes leur spécificité didactique dans le domaine des sciences de l'information et de la communication. C'est d'autant plus frustrant que les directives ministérielles concernant les nouvelles technologies et leur adaptation au milieu scolaire se multiplient, cela

en dehors de l'expertise de ces professionnels de l'information. Cet état de fait est d'autant plus gênant qu'il semble être motivé par des considérations économiques¹², de réductions d'effectifs parmi les personnels de l'Éducation Nationale. Notre profession est ainsi durement touchée.

Nous n'arrivons pas à nous débarrasser de cette sorte de fantasme répandu dans nos environnements professionnels les plus proches que les écrans et Internet représentent une solution simple et efficace de lutte contre l'échec scolaire, tous profils d'élèves confondus. Les ordinateurs seraient-ils plus pédagogues que les enseignants eux-mêmes ? Nous sommes convaincus de l'évidence du contraire, mais l'enthousiasme affiché par les représentants de l'inspection générale¹³ fait froid dans le dos.

Face aux propositions telles que les *Learning Centres*, le *Parcours de formation à la culture de l'information (PACIFI)* ou le projet avorté de circulaire de mission 2010, dans lesquels les compétences des professeurs documentalistes sont purement ignorées, quels sont nos moyens de réengagement professionnel ? Le dispositif de l'accompagnement personnalisé peut être une opportunité à saisir pour instiller les concepts info-documentaires dans les problématiques des apprentissages des élèves et d'accès à leur autonomie scolaire, à l'heure où notre rôle pédagogique se voit réduit dans les textes à de simples fonctions d'assistants.

¹² Voir l'argument de Graham Bulpitt, directeur du Learning resource centre de la Kingston University à Londres sur les enjeux des Bibliothèques en Grande Bretagne, dans le compte rendu du séminaire national « Du CDI au Learning centre » qui s'est tenu à l'ESEN (Poitiers) du 23 au 25 mars 2011 et consultable sur le site de la FAD-BEN dans l'analyse critique du modèle pédagogique des Learning centres pour l'école du numérique : <http://www.fadben.asso.fr/Learning-center-modele.html>.

¹³ Cf. le compte rendu du séminaire national « du CDI au learning centre », tenu à l'ESEN (mars 2011).